

seine-saint-denis  
LE DÉPARTEMENT

**POLITIQUE** PUBLIQUE

Ressources pour un  
Environnement Vert  
en Seine-Saint-Denis

REVES

# STRATÉGIE D'ÉDUCATION RELATIVE À L'ENVIRONNEMENT 2015-2020

de la Direction de la Nature, des Paysages  
et de la Biodiversité

Février 2015

**Document réalisé par :**  
**Direction de la Nature des Paysages et de la Biodiversité**  
**Conseil départemental de la Seine-Saint-Denis**  
**BUREAU PROMOTION ET ÉDUCATION RELATIVE À L'ENVIRONNEMENT**

**Céline Richard | Chargée de projets**  
[crichard@cg93.fr](mailto:crichard@cg93.fr)  
**01 43 93 98 22**

### **Crédits photographiques**

**Direction de la Communication – Conseil départemental de la Seine-Saint-Denis (couverture)**

---

*Ce document fait partie des Ressources pour un Environnement Vert en Seine-Saint-Denis (REVES), plateforme de partage des savoirs et des savoir-faire départementaux sur la nature, les paysages et la biodiversité.*

*Retrouvez toutes les ressources départementales en ligne sur le site <http://parcsinfo.seine-saint-denis.fr> dans la rubrique REVES.*

# SOMMAIRE

---

|   |           |
|---|-----------|
| SOMMAIRE  | 3         |
| PREAMBULE   | 4         |
| Diagnostic et bilan de la stratégie d'éducation à l'environnement 2007-2012 : un grand public intéressé et à fidéliser, des collectifs éducatifs actifs et demandeurs | 5         |
| <b>I.    Eléments de diagnostic concernant les actions menées avec le grand public</b>  | <b>5</b>  |
| <b>II.   Eléments de diagnostic concernant les actions menées avec les collectifs éducatifs</b>   | <b>7</b>  |
| Stratégie 2015-2020 : s'appuyer sur 10 ans d'expériences pour prolonger et amplifier une offre toujours plus qualitative dans et hors parcs                           | 10        |
| Des orientations pour renforcer le rôle et l'engagement des usagers dans les parcs  | 11        |
| <b>I.    Définitions des modes d'intervention en ERE :</b>  | <b>12</b> |
| <b>II.   Orientations proposées pour le grand public par mode d'intervention</b>  | <b>13</b> |
| II - 1.  Les évènementiels dans les parcs   | 14        |
| II - 2.  Les activités ponctuelles  | 15        |
| II - 3.  Les rendez-vous  | 16        |
| II - 4.  Les activités du réseau observ'acteur  | 17        |
| <b>III.  Orientations proposées pour les collectifs éducatifs par mode d'intervention</b>   | <b>18</b> |
| III - 1.  Les activités ponctuelles   | 19        |
| III - 2.  Les cycles d'animations   | 20        |
| III - 3.  Les parcours-biodiversité en direction des collégiens   | 21        |
| III - 4.  Les classes découvertes   | 22        |
| III - 5.  Les offres de découverte de la biodiversité en autonomie  | 23        |
| CONCLUSION  | 24        |

---

# PREAMBULE

---

La Seine-Saint-Denis est un territoire sur lequel des politiques de développement durable et d'écologie urbaine sont à l'œuvre depuis des années. Grâce à elles, des avancées majeures ont eu lieu, comme l'émergence d'un patrimoine vivant remarquable sur le territoire, notamment dans nos parcs départementaux.

Au cœur de ces politiques de développement durable, la mobilisation et la sensibilisation des citoyens est indispensable pour aider chacun à s'approprier les enjeux et devenir soi-même acteur.

Cette mobilisation passe par l'Education vers un développement durable, dans laquelle s'inscrit pleinement **l'éducation relative à l'environnement (ERE)**, qui  *vise à **donner au [...] citoyen les moyens de faire des choix** en menant des raisonnements intégrant les questions complexes du développement durable qui lui permettront de prendre des décisions, d'agir de manière lucide et responsable, tant dans sa vie personnelle que dans la sphère publique\**.

Il n'est ainsi pas uniquement question de diffuser l'information mais bien de créer les conditions du changement des comportements vis-à-vis de son environnement et donc d'une plus grande participation et implication des habitants dans la vie locale.

Depuis les années 2000, le Département a mis en place, dans ses parcs, des activités de découverte des espaces verts. Peu à peu, il a développé les moyens humains (animateurs) et techniques (Maisons de parcs, jardins et ruchers pédagogiques) qui ont permis de proposer au public un programme complet d'activités.

En 2007, la DNPB s'est dotée d'une Stratégie d'éducation relative à l'environnement, inscrite dans la Décennie pour l'éducation en vue du développement durable décidée par l'UNESCO (2005-2014). C'est dans ce cadre qu'elle accueille, en moyenne chaque année, plus de 54 000 personnes à l'occasion d'ateliers et d'animations proposés dans les parcs, dont plus de 22 000 jeunes.

L'adoption du Schéma pour un Environnement Vert en Seine-Saint-Denis (SEVES) en juillet 2013 nous amène à actualiser cette Stratégie. Cette actualisation s'inscrit également dans le Projet d'écologie urbaine (PEU) et le Projet éducatif départemental (PED), volets de l'Agenda 21 départemental, qui posent comme principe essentiel **la sensibilisation des habitants et des jeunes aux enjeux de l'écologie urbaine**.

Avec ces orientations renouvelées, la DNPB vise à mobiliser les habitants et usagers de la Seine-Saint-Denis, dès leur plus jeune âge et tout au long de leur parcours de vie, en leur proposant une offre toujours plus qualitative d'activités dans et hors parcs.

\* Source : *Circulaire de l'EN n°2011-186 du 24/10/2011*

# Diagnostic et bilan de la stratégie d'éducation à l'environnement 2007-2012 : un grand public intéressé et à fidéliser, des collectifs éducatifs actifs et demandeurs

---

Pour mémoire, la Stratégie d'éducation relative à l'environnement de 2007 visait à :

- Faire évoluer les contenus et les formats des activités pour le grand public :
  - dépasser la sensibilisation en développant des cycles thématiques pour le grand public ;
  - élargir les thématiques, dans le but de toucher de nouveaux publics.
  
- Déployer des actions spécifiques auprès des collectifs éducatifs :
  - développer une offre dédiée aux collégiens pour les faire venir dans les parcs ;
  - renforcer les liens institutionnels avec le monde de l'éducation (DSDEN, Rectorat) ;
  - créer un centre de ressources pour les professeurs incluant des offres de formation-découverte sur les richesses naturelles des parcs ;
  - poursuivre et développer le concept de classes découvertes dans les parcs ;
  - construire une offre de cycles d'animations à destination des centres de loisirs.
  
- Expérimenter des offres dédiées pour diversifier les publics :
  - proposer une offre à des publics spécifiques par exemple les seniors et les personnes en situation de handicap, les tout-petits...

## Il ressort de ces sept années passés, les éléments de bilan et diagnostic suivants :

### I. Eléments de diagnostic concernant les actions menées avec le grand public

*Aujourd'hui, les publics des parcs (familles, sportifs, promeneurs, seniors...) peuvent participer, tout au long de l'année et sur l'ensemble des parcs départementaux, à des activités aux formats et sujets variés.*

Sur les contenus, si les thèmes étaient en 2007 quasi-exclusivement axés sur la découverte de la biodiversité des parcs, le développement progressif de partenariats avec les associations naturalistes ou généralistes de l'environnement et du développement durable, a

permis d'expérimenter d'autres thématiques en lien avec l'écologie urbaine (eau, énergies, changements climatiques, bruit, HQE).

Pour autant, les questions de nature en ville sont restées au cœur des sujets les plus fréquemment traités, d'une part du fait de leur pertinence par rapport au site dans lesquelles elles sont organisées, d'autre part au regard des ressources effectivement mobilisables.

Sur les formats, la mise en œuvre de la Stratégie 2007-2012 a également permis de diversifier l'offre d'activités ponctuelles, transformées au fil de l'eau en cycles de plusieurs séances d'animations thématiques (ornithologie, viticulture...) le plus souvent menés par des partenaires associatifs. Certains cycles se sont transformés en « rendez-vous » (plusieurs séances sur un même thème pouvant être suivies de manière indépendante). Ce format permet de pallier les contraintes d'inscriptions et la difficulté de fidélisation des usagers.

Enfin, des animations ou actions dédiées spécifiquement à certains publics ont été expérimentées et certaines sont désormais reconduites régulièrement.

Cela a notamment été le cas concernant les publics handicapés (moteur, sensoriel et mental), pour lesquels, à la suite de la formation des animateurs départementaux, plusieurs projets ont pu être mis en place.

Un autre public s'affirme également depuis quelques années, celui des tout-petits pour lequel des animations et des actions de formation se développent, notamment en concertation avec la DEF.

### Les points forts à retenir :

Concernant le grand public, il convient globalement de privilégier les formats les plus démonstratifs et participatifs possibles, qui demandent peu d'engagement dans la durée, tout en permettant une découverte en famille :

🍷 **Le format « atelier » est attractif**, dans la mesure où l'on pratique, on fabrique quelque chose, on devient actif dans l'animation (ex : construction de nichoirs). Ainsi, les ateliers incluant des manipulations ludiques, destinés à un public familial et ciblés sur les enfants, affichent régulièrement complets ;

🍷 **Des offres récurrentes et régulières** permettent une meilleure lisibilité par le public :

- Depuis 2010, les « **rendez-vous** » réguliers semblent bien fonctionner (ex : sortie oiseaux du CORIF, sortie aux jardins..) ;
- Certains **événements thématiques** et récurrents, (ex : la fête de la vigne et des saveurs, la fête du miel, les 24H pour la biodiversité...), ont accueilli d'édition en édition, de plus en plus de public et constituent, parce que conçus comme tels, des vecteurs d'éducation à l'environnement pertinents ;
- Des **points d'observations** dans les parcs, reconnus par les naturalistes, constituent une offre complémentaire, destinée à un public plus exigeant ;
- Des **activités hors du commun**, qui surprennent, connaissent un succès garanti, comme celles qui se déroulent de nuit (ex : les animations découverte des chauves-souris, les sorties astronomie, la nuit de la chouette...).

### Les points à améliorer :

🍷 Les activités ponctuelles purement naturalistes mobilisent moins de public que d'autres offres d'animations si ce n'est sur certains parcs où les adhérents des associations

naturalistes animatrices ont pris l'habitude de se déplacer. Une offre plus pointue pour les publics initiés est certainement à proposer et de nouveaux formats seront à expérimenter pour le grand public ;

- Les cycles d'animation fondés sur une progression des savoirs dispensés d'une séance à une autre n'ont pas rencontré leur public. Ce dispositif semble trop contraignant pour le grand public. Des rendez-vous réguliers mais aux contenus indépendants les uns des autres pourront être développés ;
- Afin de répondre aux attentes du public, il semble important de travailler au renouvellement régulier des actions proposées et de pouvoir communiquer sur les politiques départementales en matière d'environnement qui sont en constante évolution ;
- Les expositions installées dans les Maisons de parc, attirent peu ou en tout cas insuffisamment, le public des parcs. Elles peuvent être par contre très importantes et utiles pour animer des ateliers menés notamment avec le public scolaire. Il s'agira de les rendre toujours plus dynamiques et interactives ;
- Par ailleurs, il semble qu'actuellement les Maisons de parc soient essentiellement perçues comme des lieux d'accueil. Elles devront désormais être aussi identifiées comme des lieux ressources, supports de savoirs scientifiques et de diffusion de connaissances.

## II. Eléments de diagnostic concernant les actions menées avec les collectifs éducatifs

*Dans les parcs, 90% des collectifs éducatifs accueillis sont de niveau primaire (CP à CM2 et centres de loisirs), 10% sont de niveau collège (de la 6<sup>ème</sup> à la 3<sup>ème</sup>) et viennent jusqu'aux parcs majoritairement dans le cadre des parcours-biodiversité. De manière occasionnelle, à la faveur de rencontres partenariales sont développées des animations ponctuelles ou des cycles d'animations pour les plus jeunes (tout-petits 0-3 ans et maternelles 3-6 ans) ou pour les lycées professionnels.*

### Bilan pour les scolaires :

Les Bureaux accueil et promotion au sein de la DNPB ont développé, conformément à la Stratégie ERE de 2007, des cycles d'animation spécifiques pour les primaires sur des thématiques prédéfinies ou choisies avec les enseignants. Ces cycles ont permis d'installer de bons rapports avec les élèves et les enseignants, de fidéliser ce public et de faire évoluer les projets des écoles d'année en année. Toutefois, le maintien d'animations ponctuelles pour ce type de public (visites commentées, ateliers, jeux en salle ou en extérieur, découverte d'expositions...) s'est avéré nécessaire pour offrir aux enseignants un premier contact avec les parcs. Celles-ci constituent souvent les prémices de collaborations plus approfondies avec les établissements.

Pour les collégiens, une offre de parcours « clés en main » a été particulièrement développée depuis 2010, avec la création de six parcours éducatifs abordant la biodiversité par diverses approches éducatives. Désormais, ce sont 40 collèges par an, à raison d'une ou deux classes par collège, qui bénéficient de ces parcours, particulièrement plébiscités.

Ces parcours-biodiversité sont menés en partenariat avec la DEJ et la Direction des Services départementaux de l'Éducation nationale (DSDEN). Ils font l'objet d'une communication continue dans les supports de diffusion destinés aux collèges (Vade Mecum des actions éducatives du Département, extranet des collèges, newsletter Education, newsletter « Prenez l'air en Seine-Saint-Denis », onglet ERE sur le site <http://parcsinfo.seine-saint-denis.fr> ...).

Par ailleurs, depuis 2013, une convention de partenariat avec le Réseau de création et d'accompagnement pédagogiques (CANOPE) a permis la création d'un espace web ressource dédié aux dispositifs ERE dans et hors parcs proposés par le Département à l'attention des enseignants et professeurs du 1er et du 2nd degrés. Ce site propose notamment des pistes pédagogiques en lien avec les spécificités de chacun des parcs départementaux, ainsi qu'un annuaire des acteurs de l'EEDD en Seine-Saint-Denis.

Parallèlement, certaines ressources ERE de la DNPB sont visibles sur le portail du REVES (Ressources pour un Environnement VERT en Seine-Saint-Denis), en ligne sur <http://parcsinfo.seine-saint-denis.fr>.

Ces outils sont essentiels pour permettre de renouveler et de diversifier les collèges touchés par nos actions.

Enfin, les classes et parcours découvertes, pour les primaires et les collégiens, ont été systématisés dans plusieurs parcs, depuis 2007. Ces formats d'activités sont très plébiscités. Les contraintes d'organisation pour les établissements participants ne semblent pas constituer un obstacle, au regard de la qualité de l'offre proposée.

### **Bilan pour les centres de loisirs :**

Les centres de loisirs sont des structures d'accueil des enfants hors temps scolaire. Les animateurs des parcs proposent une programmation d'animations ponctuelles pour ce public tous les mercredis et pendant les vacances scolaires.

Si les centres de loisirs n'ont pas été identifiés comme une cible prioritaire en termes d'ERE, ils ne peuvent pas être ignorés. Aujourd'hui, ils sont en demande d'activités sur nos parcs. La mise en place de la réforme des nouveaux rythmes scolaires en septembre 2014 pourrait venir renforcer cette demande d'ici quelques années notamment de la part des établissements situés en périphérie directe des parcs.

### **Les points forts à retenir :**

- Le renforcement du partenariat avec la DSDEN légitime les programmes ERE des parcs auprès des équipes enseignantes et permet de leur donner une audience plus large ;
- Les sessions d'animation thématiques « clés en main » et en liens directs avec les programmes scolaires, type « faune du sol », « le monde des abeilles », « le parc au fil des saisons » constituent des projets interdisciplinaires qui répondent aux attentes du corps enseignant ;
- Le format travaux pratiques complémentaires des enseignements théoriques des professeurs en classes est également plébiscité. Les parcs constituent des outils pédagogiques privilégiés ;

- La montée en puissance des parcours-biodiversité est effective. Pour chaque parcours, sont proposées au cours de l'année scolaire : interventions de structures animatrices en classe, découvertes de parcs départementaux, et création d'aménagements écologiques au sein même des établissements (jardin potager, prairies fleuries, mare pédagogique, parcours d'interprétations faune-flore...) ;
- Les cycles d'animations assurés par les animateurs départementaux en partenariat avec des structures d'ERE et d'autres domaines (culture, sport) sont l'occasion d'aborder les thématiques de « nature » sous un angle inattendu et apprécié ;
- Les classes et parcours découvertes, qui permettent aux élèves de s'immerger dans la « nature » plusieurs jours d'affilés, sont un succès ;
- Le nombre de collèges participant à des actions d'ERE a fortement augmenté ces dernières années. Toutefois, ils restent minoritaires dans l'accueil des collectifs éducatifs dans les parcs (10%) du fait des moyens humains et financiers qui peuvent y être dédiés.

### **Les points à améliorer :**

- Les parcs sont identifiés comme des lieux de pratiques sportives et ludiques par les établissements scolaires, mais le sont moins comme supports d'ERE par les équipes pédagogiques. Or, certaines pratiques sportives comme les courses d'orientation peuvent être impactantes pour les milieux naturels. Il est important de concilier ces deux enjeux ;
- Nombre d'établissements rencontrent des problèmes de déplacement vers les parcs départementaux. Toutefois, paradoxalement, les écoles et collèges en limite des parcs ne sont pas toujours les établissements qui répondent le plus à l'offre proposée ;
- Les formations proposées aux enseignants sur la découverte du patrimoine naturel du département ne sont à ce jour pas reconnues par la DSDEN bien que fortement appréciées des professeurs. Ces formations ont lieu hors temps de travail et nécessitent un fort investissement complémentaire et bénévole des enseignants. D'autres formules ont été testées avec succès dans le cadre de la formation des enseignants en primaire en se déplaçant dans les ESPE (écoles supérieures du professorat et de l'éducation) ;
- Les cycles d'animation proposés aux centres de loisirs ne fonctionnent pas toujours correctement. Les créneaux dédiés à leur accueil, le mercredi et durant les vacances scolaires, sont rarement complets. Beaucoup annulent au dernier moment voire ne se déplacent pas et ce, sans prévenir les animateurs des parcs. Pourtant, ils constituent une cible très importante car ils sont souvent très présents sur les parcs, des efforts sont donc à poursuivre.

## Stratégie 2015-2020 : s'appuyer sur 10 ans d'expériences pour prolonger et amplifier une offre toujours plus qualitative dans et hors parcs

---

La Stratégie 2015-2020 se place dans la poursuite de l'objectif de 2007, à savoir **permettre à tout un chacun de découvrir et comprendre la nature en ville et sa richesse et le sensibiliser à la nécessaire préservation des équilibres écologiques, locaux et globaux.**

Il s'agit de conforter les acquis du Département en matière d'éducation à l'environnement en cherchant à offrir des activités de qualité et en répondant au mieux aux attentes et aux besoins du grand public et des collectifs éducatifs.

Pour cela, **3 objectifs stratégiques** sont fixés, en cohérence avec le SEVES :

**Obj 1. Valoriser la richesse du patrimoine vivant du département**, véritable bien commun à préserver, auprès des habitants et usagers de la Seine-Saint-Denis.

**Obj 2. Faire reconnaître les parcs départementaux comme des lieux de savoirs et de diffusion de connaissances sur la nature et les équilibres écologiques**, notamment auprès des collectifs éducatifs.

**Obj 3. Permettre l'appropriation des enjeux de préservation de la nature en ville par chacun**, au travers de formes d'éducation à l'environnement variées et participatives.



## Des orientations pour renforcer le rôle et l'engagement des usagers dans les parcs

---

*La mise en œuvre de ces objectifs repose sur le développement d'une offre d'activités permettant **une progression dans l'implication et la mobilisation des publics**, depuis la simple information jusqu'à l'action autonome en faveur des enjeux d'écologie urbaine.*

*Il s'agit par ailleurs de poursuivre la **prise d'appui sur les parcs départementaux** et leurs équipements, pour mener ces actions, tout en expérimentant et en pérennisant des actions **sur l'ensemble du territoire**, notamment à partir du support des autres équipements départementaux (collèges, crèches, ...).*

Ainsi, les thèmes abordés restent avant tout tournés vers **la découverte de la nature en ville** et sa préservation ; d'autres thématiques liées à l'écologie urbaine pourront également être proposées, dès lors qu'elles sont en cohérence avec le site concerné et/ou l'actualité.

Par ailleurs, afin de développer nos capacités d'offres d'activités ERE, tout en maîtrisant les moyens humains nécessaires, il s'agit de **développer le travail avec des têtes de réseaux**, qui permettront d'amplifier l'impact de nos actions, notamment en direction des groupes.

Enfin, afin de viser toujours plus de qualité tout en veillant à bien comprendre les attentes du grand public et des collectifs éducatifs, il s'agira de **mettre en place et d'exploiter l'évaluation des actions** réalisées mais également **d'approfondir la connaissance des publics et de leurs attentes**, notamment par l'intermédiaire de moments d'échanges et de partage dans le cadre de conseils d'usagers ou d'enquêtes.

Ces objectifs se traduiront **pour le grand public**, par la conduite d'une offre diversifiée, qui va de la **diffusion systématique d'informations** sur la nature en ville lors des différentes activités organisées dans les parcs, jusqu'à la **programmation plus exigeante** en direction des publics initiés constituant le réseau Observ'acteur.

**Pour les collectifs éducatifs**, la proposition **d'offre se fera dès le plus jeune âge**, en développant des ateliers dédiés aux tout-petits, en améliorant l'accueil des centres de loisirs, en maintenant des parcours dédiés aux collégiens, en poursuivant notre volontarisme en direction de publics moins accessibles mais au cœur des politiques départementales. Par ailleurs, un effort sera fait **pour identifier et former des structures relais locales** qui pourront venir en toute autonomie découvrir les richesses naturelles des parcs.

## I. Définitions des modes d'intervention en ERE :

Dans le cadre de cette Stratégie, les activités d'éducation relative à l'environnement seront développées suivant des niveaux d'action adaptés aux publics ciblés.

Complémentaires, ces différentes approches proposent une gradation de l'investissement respectif des publics et des équipes d'animation allant de la diffusion d'information sur les enjeux de nature en ville à la pratique autonome des espaces de nature en connaissance de cause :

**Information et communication** : transmission de messages, ne nécessitant pas la rencontre physique des personnes, de l'émetteur et du récepteur.

**Sensibilisation** : information visant à éveiller aux enjeux, nécessitant une rencontre physique entre les personnes. La sensibilisation est une action unidirectionnelle (d'un acteur vers un groupe déterminé) qui vise à communiquer des informations dans le but d'attirer l'attention et d'éveiller la conscience du public. Cette action est ponctuelle.

**Transmission ou éducation** : action qui permet de donner les moyens aux individus d'acquérir les connaissances, les valeurs, les comportements et les compétences pratiques nécessaires pour participer de façon responsable et efficace à la prévention des problèmes de l'environnement et à la gestion de la qualité de l'environnement. Cette acquisition nécessite une action en continue, dans la durée. L'éducation confère à la cible un statut d'acteur.

**Formation** : ensemble des activités visant essentiellement à assurer l'acquisition des capacités pratiques, des connaissances et des attitudes requises pour comprendre un processus.

**Autonomie** : pratique libre cohérente et respectueuse des enjeux d'écologie urbaine, de nature en ville.



## II. Orientations proposées pour le grand public par mode d'intervention

*Le grand public désigne le public usager régulier des parcs (familles, promeneurs, naturalistes, sportifs...) autant que le public dit de destination qui se déplace à la faveur d'un évènement, d'un atelier, d'une occasion spécifique proposés. Le grand public comprend également les publics plus spécifiques telles que les personnes handicapées ou à mobilité réduite, les seniors,... qui sont amenés à pratiquer les parcs individuellement ou, plus souvent, en groupes constitués.*

**A ce stade, on peut donc distinguer :**

Le public **familial avec enfants**, généralement **riverain du parc ou habitué**, en recherche d'activités à faire en famille, pendant les week-ends, les mercredis ou les vacances scolaires ;

Le public **adulte individuel** qui généralement **habite ou travaille à proximité du parc** et qui vient sur son temps de loisirs pour se détendre, faire du sport, ou pratiquer une activité artistique individuelle. Ce public n'est a priori pas demandeur d'activités mais est intéressé pour accéder à des connaissances qui le concerne (parc qu'il fréquente, connaissances sur le jardinage, etc.) ;

Le public **adulte individuel**, public initié fortement **intéressé par les thématiques de l'environnement** et les thématiques naturalistes, et qui souhaite développer ses connaissances, voire son expertise ;

Le public **en groupe**, en **recherche d'activités à « faire ensemble »** : seniors, salariés d'entreprises, personnes handicapées, sportifs en groupe, etc. Ces groupes constituent un public cible important, encore peu mobilisé. Pour ces publics, il existe des relais ou des réseaux sur lesquels il est possible de s'appuyer, pour les mobiliser, mais aussi pour les amener à une autonomie de plus en plus grande.

L'axe principal sera :

🌿 Toucher ce « **grand public** », dans toute sa diversité. Cela nécessite la construction d'une offre complète, depuis la sensibilisation jusqu'à l'action individuelle et collective, permettant de **s'adresser à chacun, selon ses disponibilités et ses possibilités d'implication.**

Cependant, pour aller plus loin, il semble nécessaire **d'affiner l'identification** des composantes de ce public, mais aussi de ses attentes et de ses besoins. Ce travail sera développé dans le cadre de la formalisation d'une stratégie plus globale d'accueil des publics dans les parcs départementaux.

Afin de répondre aux objectifs ERE fixés dans ce document, les actions « grand public » proposées principalement les week-ends seront déclinées suivant **quatre formats d'animation** : les événementiels, les animations ponctuelles, les rendez-vous, les activités labellisées réseau observ'acteur.

## II - 1. Les évènementiels dans les parcs

Les parcs départementaux accueillent des manifestations souvent régulières, organisées par le Département et/ou ses partenaires, qui attirent un public nombreux. Permettant d'assurer une notoriété plus forte des parcs, ces évènementiels sont des moments privilégiés pour conduire une première sensibilisation sur le patrimoine des parcs et l'offre d'activités qui y est liée.

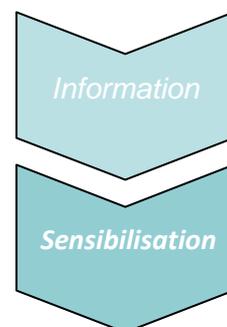
Obj 1   
Obj 2   
Obj 3

Il s'agit donc de :

- Profiter de chaque évènementiel pour sensibiliser au patrimoine des parcs les organisateurs, les usagers réguliers et le public de destination ;
- Proposer systématiquement des ateliers de découverte ERE lors des évènementiels.

### Comment ?

- En privilégiant des événements en lien avec les thématiques de l'écologie urbaine et du développement durable ;
- En accueillant dans les parcs des événements sur ces thématiques, portés par d'autres acteurs du territoire ;
- En intégrant des animations découverte du patrimoine naturel des parcs sur chaque évènementiel ;
- En profitant de chaque évènementiel pour diffuser de la documentation sur les parcs et la nature en ville pour élargir les thèmes abordés et aller au-delà de l'évènementiel ;
- En faisant des animateurs départementaux présents aux évènementiels, des ambassadeurs des parcs et des dispositifs ERE existants ;
- En incitant les partenaires associés aux évènementiels, à créer du lien entre les activités proposées et les parcs.



## II - 2. Les activités ponctuelles

L'offre d'activités ponctuelles d'ERE permet de faire venir soit du public individuel (tout particulièrement les familles avec enfants), soit du public en groupe, organisé, qui est en recherche d'activités spécifiques ou originales.

Obj 1   
Obj 2   
Obj 3

Dans ce cadre, il s'agit de :

- Adapter les offres d'animation pour toucher les différents publics ;
- Renouveler les activités proposées d'année en année ;
- Convertir autant que possible les activités en ateliers pour faire pratiquer et mettre en contact direct avec la nature, notamment pour le public familial.

### Comment ?

- En comprenant mieux les attentes du grand public et des groupes constitués en termes d'activités, notamment en collectant leurs avis ;
- En investissant de nouveaux champs disciplinaires et en diversifiant les approches (pédagogiques, culturelles, artistiques, ludiques) et les outils ;
- En proposant des activités sous le format atelier afin de rendre actif, l'usager, et de mettre ainsi le public en situation de « pratiquer » ;
- En profitant des parcs et de leurs nombreux équipements pour faire des ateliers, des séances de jardinage, de collecte du miel... pour renouer directement avec la nature ;
- En s'appuyant sur les réseaux partenaires experts pour construire les ateliers et mobiliser le public ou pour répondre à des demandes spécifiques de groupes constitués comme pour le public handicapé ;
- En participant activement à la construction et au déploiement dans les parcs, des initiatives territoriales existantes (Eté en herbe, Eté du canal ...) pour y intégrer des ateliers d'ERE et mieux faire connaître les parcs.

Information

Sensibilisation



## II - 3. Les rendez-vous

La création d'une offre thématique régulière permet, pour certains publics, d'approfondir un sujet sur plusieurs séances, sans qu'il soit forcément nécessaire de s'astreindre à une participation systématique. La régularité permet en outre de stabiliser la participation, en facilitant la notoriété de l'activité.

Obj 1   
Obj 2   
Obj 3

Dans ce cadre, il s'agit de :

- Participer à la constitution de « communautés » ;
- Fidéliser le public usager des parcs voire le public « de destination » ;
- Profiter des équipements pour permettre au public d'être en situation « active ».

### Comment ?

- En privilégiant le public de proximité à même de se déplacer régulièrement sur le parc, en le contactant plus directement et en lui dédiant si possible, une offre particulière afin de créer des réseaux propres à chaque parc ;
- En développant le format « rendez-vous » dans tous les parcs, cohérent avec l'identité de chaque parc, et en organisant une offre complémentaire à l'échelle départementale pour inciter les usagers à aller d'un parc à un autre ;
- En s'appuyant sur les réseaux partenaires pour co-construire les contenus de ces ateliers, et en mobilisant les publics.

Information

Sensibilisation

Transmission



## II - 4. Les activités du réseau observ'acteur

Le projet Observ'acteur vise à permettre aux habitants de la Seine-Saint-Denis de devenir acteurs de la connaissance et de la protection de la biodiversité sur le territoire départemental.

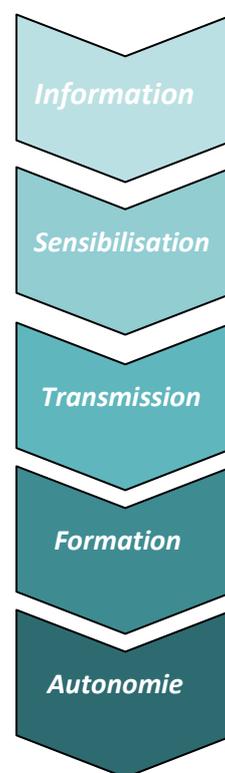
Obj 1   
Obj 2   
Obj 3

Dans ce cadre, et pour favoriser l'animation de la communauté ainsi constituée, il s'agit de :

🌱 Développer une offre complète, experte et dédiée dans et hors parcs.

### Comment ?

- En animant le réseau d'observ'acteurs (lui faire prendre de l'ampleur et fortifier la participation) pour favoriser l'échange de savoirs et d'expériences sur les espaces de nature ;
- En labélisant une offre d'animations « naturalistes » dédiée à un public initié ;
- En impliquant les animateurs départementaux, préalablement initiés à la démarche, dans l'animation du réseau ;
- En développant des outils d'accompagnement dédiés à ce réseau (application smartphone, outils d'inventaire ...) ;
- En formant les observ'acteurs et le personnel des parcs aux sciences naturalistes et participatives :
  - à l'inventaire non exhaustif de données naturalistes brutes (pour la base de données du patrimoine naturel départemental),
  - aux protocoles de sciences participatives (programme national Vigie-Nature, de suivi des espèces de la faune et de la flore) ;
- En faisant participer les observ'acteurs (activement, jusqu'à l'animation) aux manifestations et activités dédiées aux sciences naturalistes.



### III. Orientations proposées pour les collectifs éducatifs par mode d'intervention

Les **collectifs éducatifs** concernent les enfants et adolescents, regroupés, **scolarisés ou pratiquant des activités extrascolaires** sur le département de la Seine-Saint-Denis, encadrés par des éducateurs, instituteurs, professeurs ou animateurs. On y retrouve les tout-petits (crèches / PMI / ASE/ Associations d'assistantes maternelles), les scolaires, enfants ou adolescents, (niveaux maternelle, primaire, collège, lycée professionnel, BTS ...) et les centres d'accueil des jeunes hors temps scolaire (TAP- temps d'accueil périscolaire, centre de loisirs pour le 3-11 ans ; centres d'animations, point accueils jeunesse, maisons de quartier ... pour les 11-15 ans).

Pour ce public, il s'agit de **maintenir et prolonger l'offre actuelle**, qui permet de proposer, à travers des approches concrètes et ludiques, une illustration ou un complément aux notions fondamentales abordées par les enseignants, en mettant à profit le patrimoine naturel du territoire, et notamment les parcs départementaux.

Pour cela, certaines **exigences qualitatives** doivent être poursuivies, comme **l'inscription dans les programmes pédagogiques de l'Education nationale**, le renouvellement et **la diversification des établissements** touchés, **l'implication des éducateurs** dans le montage de l'action éducative ou l'élaboration de supports pédagogiques permettant de prolonger l'action éducative dans le temps.

Enfin, afin qu'un maximum de jeunes puissent bénéficier d'actions d'ERE, de **nouveaux axes sont à développer** :

- L'augmentation de la capacité des éducateurs à utiliser les parcs de manière autonome, avec un appui allégé des animateurs ;
- La définition d'une offre utile pour les centres de loisirs et centres d'animation ;
- L'expérimentation et la consolidation d'activités en direction des tout-petits, notamment en partenariat avec les directions départementales concernées.

Afin de répondre aux objectifs ERE fixés dans ce document, les actions en direction des « **collectifs éducatifs** » proposées principalement en semaine seront déclinées suivant **cinq formats d'animation** : les activités ponctuelles, les cycles d'animations, les parcours-biodiversité, les classes découvertes, les offres de découvertes en autonomie.



### III - 1. Les activités ponctuelles

Les activités ponctuelles ont vocation à proposer un temps de pratique et de découverte des parcs et de leur patrimoine aux enfants et aux jeunes, leur permettant pendant un temps court d'être en contact avec la nature.

Obj 1   
Obj 2   
Obj 3

Dans ce cadre, il s'agit de :

- Intégrer dans les animations, des pratiques et des découvertes du patrimoine du parc ;
- Adapter l'offre d'animation selon les niveaux et les classes d'âge accueillis, en prenant appui sur les programmes scolaires ;
- Veiller à renouveler l'offre d'animations proposée pour rester attractif.

#### Comment ?

- En proposant des animations sous un format atelier en salle ou sur le terrain, pour mettre les jeunes en situation de pratiquer, d'utiliser du matériel et venir illustrer les programmes scolaires ;
- En mettant à disposition des éducateurs des supports pédagogiques répondant à leurs besoins, et cohérents avec les programmes scolaires officiels ;
- En repensant l'offre d'animation pour les centres de loisirs afin d'en faire des moments de pratiques et de découverte du patrimoine des parcs ;
- En permettant aux animateurs de poursuivre leur formation continue pour renouveler les thématiques ou les formats proposés.

Information

Sensibilisation

Transmission



### III - 2. Les cycles d'animations

Les cycles d'animations offrent des sessions longues et continues sur une année (3 séquences minimum) qui permettent de confronter les enfants avec un espace de nature et avec le vivant.

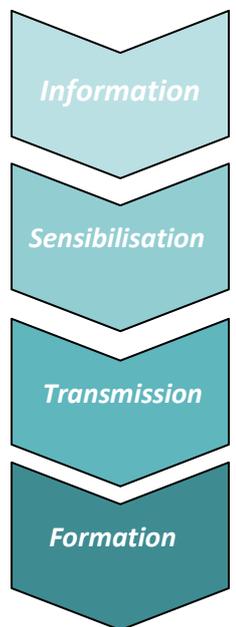
Obj 1   
Obj 2   
Obj 3

Dans ce cadre, il s'agit :

- De conforter l'offre existante mais aussi d'affiner les contenus pédagogiques en fonction de l'âge des participants.

#### Comment ?

- En qualifiant les cycles en fonction de l'âge et/ou des niveaux scolaires des groupes reçus ;
- En développant les échanges avec les structures éducatives limitrophes des parcs (crèches, groupes élémentaires, collèges) et les structures partenaires des territoires (compagnies, médiathèques...)
- En développant le travail avec d'autres cibles de collectifs jeunes hors cadre scolaire ;
- En favorisant le renouvellement des établissements, en développant un système de rotation des établissements participants aux cycles proposés ;
- En poursuivant la collaboration avec les établissements professionnels en environnement.



### III - 3. Les parcours-biodiversité en direction des collégiens

S'adressant tout particulièrement au public collégien, ces parcours visent à permettre l'appropriation des enjeux d'écologie urbaine par les jeunes.

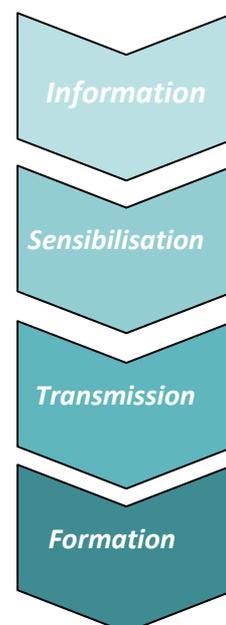
Obj 1   
Obj 2   
Obj 3

Dans ce cadre, il s'agit de :

- Développer et renouveler les parcours pour des jeunes de 11 à 15 ans ;
- Mettre à profit ce format pour créer du lien entre les établissements scolaires et les parcs.

#### Comment ?

- En proposant les parcours à l'ensemble des jeunes de 11 à 15 ans, dans ou hors cadre scolaire, grâce au développement d'outils de promotion à l'échelle départementale (communication, institutionnalisation) ;
- En impliquant de nouveaux établissements ;
- En développant et renouvelant l'offre de parcours en investissant de nouveaux champs disciplinaires et en croisant les enjeux de biodiversité avec ceux d'autres champs d'action du développement durable (la citoyenneté mondiale, l'eau, les changements climatiques...) ;
- En créant et diffusant auprès des enseignants des supports pédagogiques, cohérents avec les programmes scolaires, permettant de promouvoir les parcs comme support d'éducation à l'environnement.



### III - 4. Les classes découvertes

Les classes découvertes constituent un format privilégié qui vise à permettre aux jeunes de sortir de leur environnement quotidien et de s'immerger dans un espace de nature.

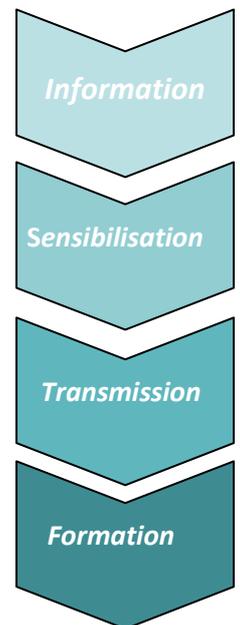
Obj 1   
Obj 2   
Obj 3

Dans ce cadre, au regard des ressources que ce format mobilise, il s'agit de :

🌿 Maintenir, et ponctuellement développer, l'offre actuelle.

#### Comment ?

- En veillant à proposer un programme pédagogique en lien avec le parc et les questions environnementales ;
- En permettant aux jeunes de pratiquer les parcs et d'utiliser à bon escient leurs équipements ;
- En diffusant auprès des enseignants des supports pédagogiques cohérents avec les programmes scolaires ;
- En favorisant le renouvellement des thématiques proposées.



### III - 5. Les offres de découverte de la biodiversité en autonomie

Afin d'augmenter, à moyens maîtrisés, l'utilisation des parcs départementaux comme supports d'éducation à l'environnement, il est nécessaire de permettre une découverte et une pratique autonome de la nature, dans le respect du patrimoine vivant, dans les parcs et dans les établissements scolaires.

Obj 1   
Obj 2   
Obj 3

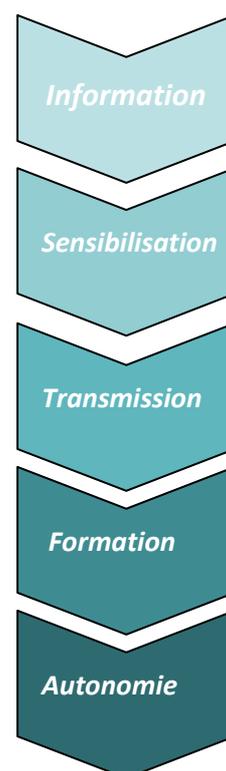
#### Comment ?

##### Dans les parcs :

- En développant des supports physiques (parcours d'interprétation, courses d'orientation) ou dématérialisés (application smartphone, ressources pédagogiques en ligne ...)
- En testant une offre plus particulièrement dédiée à l'accueil des tout-petits et les centres de loisirs et centres d'animation.

##### Et hors parc :

- En développant des équipements pédagogiques dans les établissements scolaires en accompagnant, sur le volet technique et pédagogique, les établissements (mares, potagers, ruches, ...)
- En poursuivant l'offre de formations auprès des éducateurs, en recherchant autant que possible, à les intégrer dans les outils institutionnels de l'Éducation nationale ;
- En constituant et animant des réseaux thématiques ressources (ex : réseau des référents mare, réseaux des référents ruches, réseau des référents biodiversité...)



# CONCLUSION

---

Premier volet formalisé d'une réflexion globale sur les conditions et modalités d'accueil des publics dans les parcs départementaux de la Seine-Saint-Denis, ce document stratégique constitue une réelle proposition de **formalisation d'une politique départementale et de ses enjeux**, à savoir la politique d'éducation relative à l'environnement portée par la DNPB au sein du Département de la Seine-Saint-Denis.

Il vise à préciser **les enjeux et les objectifs stratégiques à long termes** de cette politique ainsi que **les objectifs opérationnels à moyens et courts termes** et fera l'objet d'un suivi évaluatif qui permettra d'établir au terme de ses cinq années de mise en œuvre un bilan qualitatif et quantitatif des orientations suivies.

Il constitue le **support commun** privilégié de déclinaison d'un **plan d'actions ERE spécifique à chacun** des trois services de parcs et au service des politiques environnementales et de la biodiversité, plus particulièrement impliqués dans la réflexion et la mise en œuvre de cette politique, dans et hors parcs départementaux.